

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président***

(Annule et remplace la décision 333/2024 visée en Sous-Préfecture le 10/07/2024  
pour cause d'erreur matérielle)

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022, n° 88/2022, n°9/2023 et 36/2023 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Pour le site des Antilles de Jonzac, de vendre 9 vélos Hydrorider d'occasion, au prix unitaire de 250 € TTC. Ces vélos sont référencés sous les fiches d'inventaire n°2009020 et n°2010026.

Les acquéreurs sont les suivants :

- BANCHAUD Patrice et MATHE Nadia x 1 vélo
- TIRATEAU Christophe x 1 vélo
- GIRARD Aurore x 1 vélo
- LE SAUX Pascal et BERGEREAU Frédérique x 1 vélo
- BIDAULT Carine x 1 vélo
- MORANDIERE Sylvie x 3 vélos
- HACHE Bruno et Véronique x 1 vélo

Fait à Jonzac,

Le 24 DEC. 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex